



PAS-DE-CALAIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°62-2024-090

PUBLIÉ LE 2 AVRIL 2024

Sommaire

Direction de l'administration pénitentiaire / Centre de détention de Bapaume

62-2024-04-02-00002 - Arrêté portant délégation de signature de la Cheffe d'établissement du Centre de Détention de Bapaume (12 pages) Page 3

62-2024-04-02-00003 - Arrêté portant délégation de signature de la Cheffe d'établissement du Centre de Détention de Bapaume - officier (2 pages) Page 16

62-2024-04-02-00004 - Note d'organisation n°11 portant délégation de signature en matière disciplinaire (4 pages) Page 19

Direction départementale des territoires et de la mer /

62-2024-04-02-00001 - DDTM 62 - décision de subdélégation de signature au titre du pouvoir adjudicateur et de l'ordonnancement secondaire (8 pages) Page 24

Direction de l'administration pénitentiaire

62-2024-04-02-00002

Arrêté portant délégation de signature de la
Cheffe d'établissement du Centre de Détention
de Bapaume



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
de l'administration pénitentiaire**

**Direction interrégionale des services pénitentiaires de
Centre de détention de BAPAUME**

A Bapaume, le 02 avril 2024

Arrêté portant délégation de signature

Vu le code pénitentiaire notamment ses articles R. 113-66 et R. 234-1 ;

Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 19 septembre 2023 nommant madame Aurélia COSTES en qualité de cheffe d'établissement du centre de détention de Bapaume ;

ARRETE :

Article 1er: Délégation permanente de signature est donnée à **Alexandre BAUDOIN, DSP, adjoint à la cheffe d'établissement** du centre de détention de Bapaume aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 2: Délégation permanente de signature est donnée à **Adélaïde VALENCIA, DSP, directrice adjointe** du centre de détention de Bapaume aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 3: Délégation permanente de signature est donnée à **Franck SLASKI, attaché d'administration** au centre de détention de Bapaume aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 4: Délégation permanente de signature est donnée à **Mohamed AZZAOU, CSP, chef de détention** du centre de détention de Bapaume aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 5 : Délégation permanente de signature est donnée à **Sébastien DESREUMAUX, CSP, Adjoint au chef de détention** du centre de détention de Bapaume aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 6 : Délégation permanente de signature est donnée à **Nathalie AMBERT, capitaine, responsable du service des agents** du centre de détention de Bapaume aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 7 : Délégation permanente de signature est donnée à **Aude BOCQUET, capitaine, responsable de bâtiment** au centre de détention de Bapaume aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 8 : Délégation permanente de signature est donnée à **Michaël BOCQUET, capitaine, responsable du pôle sécurité intervention et contrôles** au centre de détention de Bapaume aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 9 : Délégation permanente de signature est donnée à **Laurent DECAMME, Capitaine, responsable du bureau de la gestion de la détention** au centre de détention de Bapaume aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 10 : Délégation permanente de signature est donnée à **Guy BULTEZ, commandant, responsable de bâtiment** au centre de détention de Bapaume aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 11 : Délégation permanente de signature est donnée à **Julien DELCROIX, capitaine, responsable de bâtiment** au centre de détention de Bapaume aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 12 : Délégation permanente de signature est donnée à **Xavier DENEUVILLE, capitaine, responsable infrastructure sécurité** au centre de détention de Bapaume aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 13 : Délégation permanente de signature est donnée à **Louis FAVALE, capitaine, adjoint au responsable de bâtiment** au centre de détention de Bapaume aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 14 : Délégation permanente de signature est donnée à **Jean-Luc LAFORCE, capitaine, adjoint au responsable de bâtiment** au centre de détention de Bapaume

aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 15 : Délégation permanente de signature est donnée à **Valérie LARRODE, capitaine, responsable de bâtiment** au centre de détention de Bapaume aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 16 : Délégation permanente de signature est donnée à **Frédéric MIGEON, capitaine, responsable du travail et de la formation professionnelle** au centre de détention de Bapaume aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 17 : Délégation permanente de signature est donnée à **Grégory TIEN, capitaine, adjoint au responsable infrastructure sécurité et adjoint au responsable du service des agents** au centre de détention de Bapaume aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 18 : Délégation permanente de signature est donnée à **Hervé VANDEPUTTE, lieutenant, adjoint au responsable de bâtiment** au centre de détention de Bapaume aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 19 : Délégation permanente de signature est donnée à **Mickael VIART, capitaine, adjoint au responsable de bâtiment** au centre de détention de Bapaume aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 20 : Délégation permanente de signature est donnée à **Johan ACCART, premier surveillant, gradé de liaison** au centre de détention de Bapaume aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint

Article 21 : Délégation permanente de signature est donnée à **Guillaume BOTTE, premier surveillant, gradé de roulement** au centre de détention de Bapaume aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 22 : Délégation permanente de signature est donnée à **Philippe COCQUEMAN, premier surveillant, adjoint au responsable du travail et de la formation professionnelle** au centre de détention de Bapaume aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 23 : Délégation permanente de signature est donnée à **Fabrice FLOUR, premier surveillant, gradé de roulement** au centre de détention de Bapaume aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 24 : Délégation permanente de signature est donnée à **Nicolas ONGENAE, premier surveillant, gradé de roulement** au centre de détention de Bapaume aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 25 : Délégation permanente de signature est donnée à **Axel REMY, premier surveillant, gradé de roulement** au centre de détention de Bapaume aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 26 : Délégation permanente de signature est donnée à **Julien TIMMERMAN, premier surveillant, gradé de roulement** au centre de détention de Bapaume aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

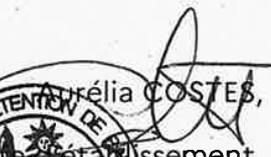
Article 27 : Délégation permanente de signature est donnée à **Pascal TURBANT, premier surveillant, gradé en charge du processus arrivant/démarche qualité et de la prévention des suicides** au centre de détention de Bapaume aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 28 : Délégation permanente de signature est donnée à **Cédric VANDEVILLE, premier surveillant, gradé de roulement** au centre de détention de Bapaume aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 29 : Délégation permanente de signature est donnée à **Déborah ZILLIOX, première surveillante, gradée de roulement** au centre de détention de Bapaume aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 30 : Délégation permanente de signature est donnée à **Olivier ZILLIOX, premier surveillant, gradé de roulement** au centre de détention de Bapaume aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 31 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du Pas-de-Calais et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.


Aurélien COSTES,
Chef de l'établissement.


Décisions du chef d'établissement pouvant faire l'objet d'une délégation de signature en vertu des dispositions du code pénitentiaire (R. 113-66 ; R. 234-1) et d'autres textes

I. Décisions pouvant faire l'objet d'une délégation de signature en vertu des dispositions du code pénitentiaire

Délégués possibles :

- 1 : adjoint au chef d'établissement
- 2 : « fonctionnaire appartenant à un corps de catégorie A » (directeurs des services pénitentiaires/attachés d'administration/chefs de service pénitentiaire)
- 3 : personnels de commandement (lieutenants, capitaines, commandants)
- 4 : majors et lers surveillants

Décisions concernées	Articles	1	2	3	4
Visites de l'établissement					
Autoriser les visites de l'établissement pénitentiaire	R. 113-66 + D. 222-2	X	X		
Opposer un refus à l'entrée des journalistes accompagnant les parlementaires visitant l'établissement et décider de mettre fin à tout moment à leur visite pour des motifs de sécurité	R. 132-1	X	X		
Déterminer la zone interdite à la prise de son et d'image par les journalistes accompagnant la visite des parlementaires pour des motifs tenant au bon ordre et à la sécurité	R. 132-2	X	X		
Vie en détention et PEP					
Elaborer et adapter le règlement intérieur type	R. 112-22 + R. 112-23	X	X		
Elaborer le parcours d'exécution de la peine	L. 211-5	X	X	X	
Définir des modalités de prise en charge individualisées et prendre les décisions de placement dans des régimes de détention différenciés	L. 211-4 + D. 211-36	X	X	X	
Désigner et convoquer les membres de la CPU	D.211-34	X	X		
Prendre les mesures d'affectation des personnes détenues en cellule (y compris CProU)	R. 113-66	X	X	X	X

Designier les personnes détenues à placer ensemble en cellule	D. 213-1	X	X	X	X
Suspendre l'encellulement individuel d'une personne détenue	D. 213-2	X	X	X	X
Affecter des personnes détenues malades dans des cellules situées à proximité de l'unité sanitaire	D. 115-5	X	X	X	X
Doter une personne détenue d'une DPU (dotation de première urgence)	R. 332-44	X	X	X	X
Décider et donner audience en cas de recours gracieux requêtes ou plaintes des personnes détenues	R. 314-1	X	X	X	
S'opposer à la désignation d'un aidant pour des motifs tenant à la sécurité et au bon ordre	R. 322-35	X	X	X	
Fixer des heures de visites pour les détenus bénéficiaires du régime spécial	D. 216-5	X	X	X	
Fixer des heures de réunion pour les détenus bénéficiaires du régime spécial sauf instructions contraires du JI	D. 216-6	X	X	X	
Autoriser les personnels masculins à accéder au quartier des femmes	D. 211-2	X	X		
Mesures de contrôle et de sécurité					
Donner tous renseignements et avis nécessaires au chef d'escorte lorsque la personne détenue est considérée comme dangereuse ou devant être particulièrement surveillée	D. 215-5	X	X	X	
Proposer des membres du personnel de surveillance assurant les escortes qui seront inscrits sur une liste dressée par le service central des transfèvements, constituer l'escorte des personnes détenues faisant l'objet d'un transfert administratif en désignant nommément ceux des agents figurant sur la liste précitée	D. 215-17	X	X	X	
Autoriser l'utilisation des armes dans les locaux de détention pour une intervention précisément définie	R. 227-6	X	X		
Décider d'armer de générateurs d'aérosols incapacitants de catégorie D b) les membres du personnel de direction, du corps des chefs de services pénitentiaires et du corps de commandement, les majors ou premiers surveillants	D. 221-2	X	X		
Faire appel aux FSI pour assurer le maintien de l'ordre et de la sécurité	R. 113-66 + R. 221-4	X	X	X	X
Retirer à une personne détenue objets, substances, outils dangereux lui appartenant et pouvant permettre un suicide, une agression ou une évasion	R. 113-66 + R. 332-44	X	X	X	X
Retirer à une personne détenue objets et vêtements lui appartenant pour des raisons de sécurité	R. 332-35	X	X	X	
Décider que la personne détenue ne porte pas les vêtements qu'elle possède pour des raisons d'ordre, de sécurité ou de propreté	R. 113-66 R. 322-11	X	X		
Retirer à une personne détenue matériels et appareillages médicaux pour des raisons d'ordre et de sécurité	R. 332-41	X	X	X	
Retenir un équipement informatique appartenant à une personne détenue	R. 414-7	X	X	X	
Interdire à une personne détenue de participer aux activités physiques et sportives pour des raisons d'ordre et de sécurité	R. 113-66 R. 225-1	X	X	X	X
Décider de procéder à la fouille des personnes détenues	R. 225-4	X	X		
Demandar au procureur de la République une investigation corporelle interne par un médecin, lorsqu'un détenu est soupçonné d'avoir ingéré des substances ou des objets ou de les avoir dissimulés dans sa personne	R. 113-66	X	X	X	
Décider de soumettre la personne détenue au port de moyens de contrainte	R. 113-66	X	X	X	X

Décider de soumettre la personne détenue au port de menottes ou à des entraves à l'occasion d'un transfert ou d'une extraction	R. 226-1 R. 113-66 R. 226-1	X	X	X	X
Discipline					
Elaborer le tableau de roulement des assessseurs extérieurs	R. 234-8	X	X	X	
Placer un détenu à titre préventif en cellule disciplinaire ou en confinement en cellule individuelle ordinaire	R. 234-19	X	X	X	X
Suspendre à titre préventif l'activité professionnelle des détenus	R. 234-23	X	X	X	X
Engager des poursuites disciplinaires	R. 234-14	X	X	X	
Désigner un interprète-pour les personnes détenues qui ne comprennent pas ou ne parlent pas la langue française	R. 234-26	X	X	X	
Désigner les membres assessseurs de la commission de discipline	R. 234-6	X	X	X	
Présider la commission de discipline	R. 234-2	X	X		
Prononcer des sanctions disciplinaires	R. 234-3	X	X		
Ordonner et révoquer le sursis à exécution des sanctions disciplinaires	R. 234-32 à R. 234-40	X	X		
Dispenser d'exécution, suspendre ou fractionner une sanction disciplinaire	R. 234-41	X	X		
Isolement					
Placer provisoirement à l'isolement une personne détenue en cas d'urgence	R. 213-22	X	X		
Placer initialement une personne détenue à l'isolement et procéder au premier renouvellement de la mesure	R. 213-23 R. 213-27 R. 213-31	X	X		
Désigner un interprète-pour les personnes détenues qui ne comprennent pas ou ne parlent pas la langue française	R. 213-21	X	X	X	
Lever la mesure d'isolement	R. 213-29 R. 213-33	X	X		
Proposer de prolonger la mesure d'isolement, et transmettre la proposition à la DISP lorsque la décision relève de la compétence de la DISP ou du ministre de la Justice	R. 213-21 R. 213-27	X	X		
Rédiger un rapport motivé accompagnant la proposition de prolongation de la mesure d'isolement	R. 213-24 R. 213-25 R. 213-27	X	X		
Refuser de communiquer les informations ou documents de la procédure d'isolement de nature à porter atteinte à la sécurité des personnes ou des établissements pénitentiaires	R. 213-21	X	X		
Autoriser une personne détenue placée à l'isolement à participer à une activité organisée pour les détenus soumis au régime de détention ordinaire	R. 213-18	X	X		

Autoriser une personne détenue placée à l'isolement à participer à une activité commune aux personnes placées au quartier d'isolement	R. 213-18	X	X		
Autoriser une personne détenue placée à l'isolement à participer aux offices célébrés en détention	R. 213-20	X	X		
Quartier spécifique UDV					
Désigner un interprète pour les personnes détenues qui ne comprennent pas ou ne parlent pas la langue française	R. 224-5	X	X	X	
Prendre des mesures de sécurité individualisées à l'égard d'une personne détenue placée en UDV	R. 224-3	X	X	X	
Autoriser une personne détenue placée en UDV à participer à une activité collective au sein de l'UDV	R. 224-4	X	X	X	
Décider que le culte et les promenades seront exercés séparément des autres détenus placés en UDV chaque fois que des impératifs de sécurité ou de maintien du bon ordre de l'établissement l'exigent	R. 224-4	X	X	X	
Quartier spécifique QPR					
Désigner un interprète pour les personnes détenues qui ne comprennent pas ou ne parlent pas la langue française	R. 224-19	X	X	X	
Prendre des mesures de sécurité individualisées à l'égard d'une personne détenue placée en QPR	R. 224-16	X	X	X	
Décider que le culte et les promenades seront exercés séparément des autres détenus placés en QPR chaque fois que des impératifs de sécurité ou de maintien du bon ordre de l'établissement l'exigent	R. 224-17	X	X	X	
Gestion du patrimoine des personnes détenues					
Autoriser une personne détenue hospitalisée à détenir une somme d'argent provenant de la part disponible de son compte nominatif	R. 322-12	X	X	X	
Refuser de prendre en charge les objets ou bijoux dont sont porteuses les personnes détenues à leur entrée dans un établissement pénitentiaire	R. 332-38	X	X	X	
Autoriser la remise ou l'expédition à un tiers, désigné par la personne détenue, des objets et bijoux dont les personnes détenues sont porteuses	R. 332-28	X	X	X	
Autoriser une personne détenue à envoyer à sa famille, des sommes figurant sur la part disponible de son compte nominatif	R. 332-3	X	X	X	
Autoriser une personne détenue recevoir des subsides en argent de personnes non titulaires d'un permis permanent de visite	R. 332-3	X	X	X	
Autoriser une personne condamnée à recevoir des subsides en vue d'une dépense justifiée par un intérêt particulier	R. 332-3	X	X	X	
Fixer la somme qu'une personne détenue placée en semi-liberté ou bénéficiant d'un placement extérieur, d'un placement sous surveillance électronique ou d'une permission de sortir, est autorisée à détenir	D. 424-4	X	X	X	
Autoriser une personne condamnée bénéficiant d'un aménagement de peine sous écrou à disposer de tout ou partie des sommes constituant le pécule de libération	D. 424-3	X	X	X	
Autoriser une personne condamnée à opérer un versement à l'extérieur depuis la part disponible de leur compte nominatif	D. 332-17	X	X	X	

Opérer une retenue sur la part disponible du compte nominatif des personnes détenues en réparation de dommages matériels causés en détention	D. 332-18	X	X	X	
Décider de transmettre au régisseur des comptes nominatifs les sommes d'argent trouvées en possession irrégulière d'une personne détenue	D. 332-19	X	X	X	
Achats					
Refuser à une personne détenue de se procurer un récepteur radiophonique ou un téléviseur individuel	R. 370-4	X	X	X	
Refuser à une personne détenue de se procurer un équipement informatique	R. 332-41	X	X	X	
Refuser à une personne détenue de procéder à des achats en cantine					
Autoriser, à titre exceptionnel, l'acquisition par une personne détenue d'objets ne figurant pas sur la liste des objets fournis en cantine	R. 332-33	X	X	X	
Fixer les prix pratiqués en cantine	D. 332-34	X	X		
Relations avec les collaborateurs du service public pénitentiaire					
Fixer les jours et horaires d'intervention des visiteurs de prison	R. 341-17	X	X		
Suspendre l'agrément d'un visiteur de prison en cas d'urgence et pour des motifs graves	D. 341-20	X	X		
Instruire les demandes d'agrément en qualité de mandataire et les proposer à la DISP	R. 313-6	X	X		
Suspendre provisoirement, en cas d'urgence, l'agrément d'un mandataire et proposer le retrait de l'agrément sur la base d'un rapport adressé au DI	R. 313-8	X	X		
Suspendre l'habilitation d'un personnel hospitalier n'exerçant pas à temps plein en cas de manquements graves au CPP ou au règlement intérieur	D. 115-17	X	X		
Autoriser l'accès à l'établissement pénitentiaire d'un personnel hospitalier non titulaire d'une habilitation	D. 115-18	X	X		
Autoriser l'accès à l'établissement pénitentiaire à une personne intervenant dans le cadre d'actions de prévention et d'éducation pour la santé	D. 115-19	X	X	?	
Autoriser l'accès à l'établissement pénitentiaire à un personnel des structures spécialisées de soins intervenant dans le cadre de la prise en charge globale des personnes présentant une dépendance à un produit licite ou illicite	D. 115-20	X	X		
Autoriser une personne extérieure à animer des activités pour les détenus	D. 414-4	X	X		
Organisation de l'assistance spirituelle					
Déterminer les jours, horaires et lieux de tenue des offices religieux	R. 352-7	X	X		
Désigner un local permettant les entretiens avec l'aumônier des personnes détenues sanctionnées de cellule disciplinaire	R. 352-8	X	X	X	
Autoriser une personne détenue à recevoir et conserver les objets de pratique religieuse et les livres nécessaires à la vie spirituelle	R. 352-9	X	X	X	

Autoriser les ministres du culte extérieurs à célébrer des offices ou prêches		D. 352-5	X	X	X		
Visites, correspondance, téléphone							
Délivrer un permis de communiquer à un avocat dans les autres cas que ceux mentionnés à l'alinéa 1 de l'article R. 313-14		R. 313-14	X	X			
Délivrer, refuser, suspendre, retirer un permis de visite à une personne condamnée, y compris lorsque le visiteur est un officier public ou ministériel ou un auxiliaire de justice autre qu'un avocat		R. 341-5	X	X			
Surseoir à faire droit à un permis de visite si des circonstances exceptionnelles obligent à en référer à l'autorité qui a délivré le permis, ou si les personnes détenues sont matériellement empêchées, ou si, placées en cellule disciplinaire, elles ont épuisé leur droit à un parloir hebdomadaire.		R. 341-3	X	X			
Décider que les visites auront lieu dans un parloir avec dispositif de séparation et informer le magistrat saisi du dossier de la procédure pour les prévenus et la CAP pour les condamnés		R. 235-11 R. 341-13	X	X			
Décider d'octroyer une visite en parloir familial ou en unité de vie familiale		R. 341-15 R. 341-16	X	X			
Retenir la correspondance écrite, tant reçue qu'expédiée		R. 345-5	X	X			
Autoriser, refuser, suspendre, retirer l'accès aux dispositifs de téléphonie d'une personne détenue condamnée		R. 345-14	X	X			
Restreindre les horaires d'accès au téléphone d'une personne détenue		L. 6 + R. 345-14 (pour les condamnés)					
Entrée et sortie d'objets							
Autoriser le dépôt à l'établissement pénitentiaire de publications écrites et audiovisuelles au profit d'une personne détenue		R. 370-2	X	X			
Notifier à l'expéditeur ou à la personne détenue le caractère non autorisé de la réception ou de l'envoi d'un objet		R. 332-42	X	X			
Autoriser une personne détenue à recevoir des objets par colis postal ou par dépôt à l'établissement pénitentiaire		R. 332-43	X	X			
Autoriser l'entrée ou la sortie de sommes d'argent, correspondances ou objets quelconques		D. 221-5	X	X			
Activités, enseignement consultations, vote							
Donner l'autorisation de recevoir des cours par correspondance autres que ceux organisés par l'éducation nationale dans le cadre de la formation professionnelle		R. 413-6	X	X			
Donner l'autorisation de recevoir des cours par correspondance autres que ceux organisés par l'éducation nationale dans le cadre de l'enseignement		R. 413-2	X	X			

Refuser à une personne détenue de se présenter aux épreuves écrites ou orales d'un examen organisé dans l'établissement

Fixer les modalités des consultations des personnes détenues dans le règlement intérieur de l'établissement

Signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues, définies par le code pénitentiaire et les articles R. 1 à R. 25 et R. 81 à R. 85 du code électoral.

D. 413-4

R. 411-6

X

X

X

X

Administratif

Certifier conforme des copies de pièces et légaliser une signature

D. 214-25

X

X

Mesures pré-sentencielles et post-sentencielles

Modifier les horaires de présence au domicile ou dans les lieux d'assignation des personnes placées sous ARSE, avec l'accord préalable du JI et lorsqu'il s'agit de modifications favorables à la personne mise en examen ne touchant pas à l'équilibre de la mesure de contrôle

L. 632-1
+ D. 632-5

X

X

Saisir le JAP au fin de retrait de CRP en cas de mauvaise conduite d'une personne condamnée en détention

L. 214-6

X

X

Statuer sur les demandes de permission de sortie d'une personne condamnée majeure lorsqu'une première permission de sortir a été accordée par le JAP en application de l'article 712-5 du CPP, sauf décision contraire de ce magistrat

L. 424-5
+ D. 424-22

X

X

Retirer une permission de sortir précédemment octroyée par le chef d'établissement ou son délégataire

D. 424-24

X

X

Procéder à la réintégration immédiate en cas d'urgence de condamnés se trouvant à l'extérieur ou décider la réintégration immédiate en cas d'urgence d'une personne condamnée bénéficiant d'une PS, d'un PE ou d'un PSE en cas d'inobservation des règles disciplinaires, de manquement à l'obligation de bonne conduite ou tout autre incident

D. 424-6

X

X

X

Donner un avis au JAP pour l'examen des RSP du condamné libre sur la partie de la condamnation subie en détention provisoire et saisine du JAP aux fins de retrait de tout ou partie du bénéfice du crédit de réduction de peine, en cas de mauvaise conduite du condamné pendant sa détention provisoire.

D. 214-21

X

X

X

Gestion des greffes

Habiller les agents du greffe pour accéder au fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions terroristes (FIJAIT) afin de vérifier que la personne détenue a fait l'objet de l'information mentionnée à l'article 706-25-8 CPP et enregistrer les dates d'écrou, de libération ainsi que l'adresse du domicile déclaré par la personne libérée

L. 212-7
L. 512-3

X

X

Habiller spécialement des agents des greffes pour accéder au fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (FIJAVIS) afin de vérifier que la personne détenue a fait l'objet de l'information mentionnée à l'article 706-53-6 et enregistrer les dates d'écrou, de libération ainsi que l'adresse déclarée de la personne libérée

L. 212-8
L. 512-4

X

X

Régie des comptes nominatifs				
Autoriser le régisseur des comptes nominatifs à nommer un ou plusieurs mandataires suppléants, et à désigner d'autres mandataires parmi le personnel de l'établissement	R. 332-26	X	X	
Autoriser le prélèvement par le régisseur des comptes nominatifs de toute somme à la demande des personnes détenues	R. 332-28	X	X	
Ressources humaines				
Déterminer les modalités d'organisation du service des agents	D. 221-6	X	X	
Affecter des personnels de surveillance en USMP et SMPP, après avis des médecins responsables de ces structures.	D. 115-7	X	X	
GENESIS				
Designier individuellement et habiliter spécialement les personnels pénitentiaires en charge du greffe, en charge de la régie des comptes nominatifs, en charge de l'encadrement ; les personnels de surveillance ; les agents du SPP ; les agents de la PJJ ; les agents de l'éducation nationale ; les personnels des groupements privés agissant dans le cadre de la gestion déléguée ; les personnels des entreprises privées et les personnels de l'unité sanitaire pour accéder à GENESIS dans le cadre de leurs missions	R. 240-5	X	X	



Aurélien Soskes
 Cheffe d'établissement
 Centre de détention de Bapaume

Direction de l'administration pénitentiaire

62-2024-04-02-00003

Arrêté portant délégation de signature de la
Cheffe d'établissement du Centre de Détention
de Bapaume - officier

**Direction interrégionale des services pénitentiaires de LILLE
Centre de détention de BAPAUME**

A Bapaume le 02 avril 2024,

Arrêté portant délégation de signature

Vu le code pénitentiaire, notamment ses articles R. 234-1 à R. 234-3, R. 234-6, R. 234-14, R. 234-19, R. 234-23, R. 234-29, R. 234-35, R. 234-36, R. 234-39 à R. 234-41 ;

Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 19 septembre 2023 nommant Madame Aurélie COSTES en qualité de cheffe d'établissement du centre de détention de Bapaume,

Madame Aurélie COSTES cheffe d'établissement du centre de détention de Bapaume,

ARRETE :

Article 1er : Délégation permanente de signature est donnée à :

- Monsieur Alexandre BAUDOIN, DSP, Adjoint à la cheffe d'établissement
- Madame Adélaïde VALENCIA, DSP, directrice adjointe
- Monsieur Franck SLASKI, attaché d'administration de l'État
- Monsieur Mohamed AZZAOUI, CSP, chef de détention
- Monsieur Sébastien DESREUMAUX, CSP, Adjoint au chef de détention
- Monsieur Guy BULTEZ, officier
- Madame Nathalie AMBERT, officier
- Madame Aude BOCQUET, officier
- Monsieur Michaël BOCQUET, officier
- Monsieur Julien DELCROIX, officier
- Monsieur Xavier DENEUVILLE, officier
- Monsieur Laurent DECAMME, officier
- Monsieur Louis FAVALE, officier
- Monsieur Jean-Luc LAFORCE, officier
- Madame Valérie LARRODE, officier
- Monsieur Frédéric MIGEON, officier
- Monsieur Grégory TIEN, officier
- Monsieur Hervé VANDEPUTTE, officier

-Monsieur Mickael VIART, officier

à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions suivantes :

- présider la commission de discipline et prononcer les sanctions disciplinaires ;
- désigner les assesseurs siégeant en commission de discipline ;
- décider d'engager des poursuites disciplinaires à l'encontre des personnes détenues ;
- décider de placer les personnes détenues, à titre préventif, en confinement en cellule individuelle ordinaire ou en cellule disciplinaire ;

- suspendre, à titre préventif, l'exercice de l'activité professionnelle d'une personne détenue ;
- ordonner le sursis à exécution, total ou partiel, des sanctions prononcées en commission de discipline, assorti, le cas échéant, de travaux de nettoyage, et de fixer le délai de suspension de la sanction ;
- révoquer, en tout ou partie, le sursis à exécution des sanctions prononcées en commission de discipline
- dispenser les personnes détenues d'exécuter les sanctions prononcées en commission de discipline ;
- suspendre ou de fractionner l'exécution des sanctions prononcées en commission de discipline ;

Article 2 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du Pas-de-Calais et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Aurélia COSTES,
Chef de l'établissement



Direction de l'administration pénitentiaire

62-2024-04-02-00004

Note d'organisation n°11 portant délégation de
signature en matière disciplinaire

**Direction interrégionale
 des services pénitentiaires de Lille**

Centre de détention de Bapaume

Aurélia COSTES
 Cheffe d'établissement

DESTINATAIRES	Info	Exec
Direction	X	
Officiers		X
Gradés		X
Surveillant(e)s		
Le 02 avril 2024		

Dossier suivi par : /AC

Note d'organisation n°11
Annule et remplace la note du 06/11/2023

Objet : délégation de signature en matière disciplinaire.

Ont reçu délégation de signature, conformément aux dispositions de l'article R. 234-1 du code pénitentiaire, aux fins d'exercer les compétences décrites dans le tableau ci-après, les fonctionnaires suivants :

Compétence concernée	Agent ayant reçu délégation
Placer les personnes détenues, à titre préventif, en confinement en cellule individuelle ordinaire ou en cellule disciplinaire	<ul style="list-style-type: none"> -Monsieur Alexandre BAUDOIN, DSP, adjoint à la cheffe d'établissement -Madame Adélaïde VALENCIA, DSP, directrice adjointe -Monsieur Franck SLASKI, attaché d'administration de l'État -Monsieur Mohamed AZZAOU, CSP, chef de détention -Monsieur Sébastien DESREUMAUX, CSP, Adjoint au chef de détention -Monsieur Guy BULTEZ, officier -Madame Nathalie AMBERT, officier -Madame Aude BOCQUET, officier -Monsieur Michaël BOCQUET, officier -Monsieur Laurent DECAMME, officier -Monsieur Julien DELCROIX, officier -Monsieur Xavier DENEUVILLE, officier -Monsieur Louis FAVALE, officier -Monsieur Jean-Luc LAFORCE, officier -Madame Valérie LARRODE, officier -Monsieur Frédéric MIGEON, officier -Monsieur Grégory TIEN, officier -Monsieur Hervé VANDEPUTTE, officier

	<ul style="list-style-type: none"> -Monsieur Mickael VIART, officier -Monsieur Johan ACCART, 1^{er} surveillant -Monsieur Guillaume BOTTE, 1^{er} surveillant -Monsieur Philippe COCQUEMAN, 1^{er} surveillant -Monsieur Fabrice FLOUR, 1^{er} surveillant -Monsieur Nicolas ONGENAE, 1^{er} surveillant -Monsieur Axel REMY, 1^{er} surveillant -Monsieur Julien TIMMERMAN, 1^{er} surveillant -Monsieur Pascal TURBANT, 1^{er} surveillant -Monsieur Cédric VANDEVILLE, 1^{er} surveillant -Madame Déborah ZILLIOX, 1^{ère} surveillante -Monsieur Olivier ZILLIOX, 1^{er} surveillant
<p>Suspendre à titre préventif, l'exercice de l'activité professionnelle d'une personne détenue</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Monsieur Alexandre BAUDOIN, DSP, adjoint à la cheffe d'établissement -Madame Adélaïde VALENCIA, DSP, directrice adjointe -Monsieur Franck SLASKI, attaché d'administration de l'État -Monsieur Mohamed AZZAOU, CSP, chef de détention -Monsieur Sébastien DESREUMAUX, CSP, Adjoint au chef de détention -Monsieur Guy BULTEZ, officier -Madame Nathalie AMBERT, officier -Madame Aude BOCQUET, officier -Monsieur Michaël BOCQUET, officier -Monsieur Laurent DECAMME, officier -Monsieur Julien DELCROIX, officier -Monsieur Xavier DENEUVILLE, officier -Monsieur Louis FAVALE, officier -Monsieur Jean-Luc LAFORCE, officier -Madame Valérie LARRODE, officier -Monsieur Frédéric MIGEON, officier -Monsieur Grégory TIEN, officier -Monsieur Hervé VANDEPUTTE, officier -Monsieur Mickael VIART, officier -Monsieur Johan ACCART, 1^{er} surveillant -Monsieur Guillaume BOTTE, 1^{er} surveillant -Monsieur Philippe COCQUEMAN, 1^{er} surveillant -Monsieur Fabrice FLOUR, 1^{er} surveillant -Monsieur Nicolas ONGENAE, 1^{er} surveillant -Monsieur Axel REMY, 1^{er} surveillant -Monsieur Julien TIMMERMAN, 1^{er} surveillant -Monsieur Pascal TURBANT, 1^{er} surveillant -Monsieur Cédric VANDEVILLE, 1^{er} surveillant -Madame Déborah ZILLIOX, 1^{ère} surveillante -Monsieur Olivier ZILLIOX, 1^{er} surveillant
<p>Engager des poursuites disciplinaires à l'encontre des personnes détenues</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Monsieur Alexandre BAUDOIN, DSP, adjoint à la cheffe d'établissement -Madame Adélaïde VALENCIA, DSP, directrice adjointe -Monsieur Franck SLASKI, attaché d'administration de l'État -Monsieur Mohamed AZZAOU, CSP, chef de détention -Monsieur Sébastien DESREUMAUX, CSP, Adjoint au chef de détention -Monsieur Guy BULTEZ, officier -Madame Nathalie AMBERT, officier -Madame Aude BOCQUET, officier -Monsieur Michaël BOCQUET, officier

	<ul style="list-style-type: none"> -Monsieur Laurent DECAMME, officier -Monsieur Julien DELCROIX, officier -Monsieur Xavier DENEUVILLE, officier -Monsieur Louis FAVALE, officier -Monsieur Jean-Luc LAFORCE, officier -Madame Valérie LARRODE, officier -Monsieur Frédéric MIGEON, officier -Monsieur Grégory TIEN, officier -Monsieur Hervé VANDEPUTTE, officier -Monsieur Mickael VIART, officier
Présider la commission de discipline	<ul style="list-style-type: none"> -Monsieur Alexandre BAUDOIN, DSP, adjoint à la cheffe d'établissement -Madame Adélaïde VALENCIA, DSP, directrice adjointe -Monsieur Franck SLASKI, attaché d'administration de l'État -Monsieur Mohamed AZZAOU, CSP, chef de détention -Monsieur Sébastien DESREUMAUX, CSP, Adjoint au chef de détention -Monsieur Guy BULTEZ, officier -Madame Nathalie AMBERT, officier -Madame Aude BOCQUET, officier -Monsieur Michaël BOCQUET, officier -Monsieur Laurent DECAMME, officier -Monsieur Julien DELCROIX, officier -Monsieur Xavier DENEUVILLE, officier -Monsieur Louis FAVALE, officier -Monsieur Jean-Luc LAFORCE, officier -Madame Valérie LARRODE, officier -Monsieur Frédéric MIGEON, officier -Monsieur Grégory TIEN, officier -Monsieur Hervé VANDEPUTTE, officier -Monsieur Mickael VIART, officier
	<ul style="list-style-type: none"> -Monsieur Alexandre BAUDOIN, DSP, adjoint à la cheffe d'établissement -Madame Adélaïde VALENCIA, DSP, directrice adjointe -Monsieur Franck SLASKI, attaché d'administration de l'État -Monsieur Mohamed AZZAOU, CSP, chef de détention -Monsieur Sébastien DESREUMAUX, CSP, Adjoint au chef de détention -Monsieur Guy BULTEZ, officier -Madame Nathalie AMBERT, officier -Madame Aude BOCQUET, officier -Monsieur Michaël BOCQUET, officier -Monsieur Laurent DECAMME, officier -Monsieur Julien DELCROIX, officier -Monsieur Xavier DENEUVILLE, officier -Monsieur Louis FAVALE, officier -Monsieur Jean-Luc LAFORCE, officier -Madame Valérie LARRODE, officier -Monsieur Frédéric MIGEON, officier -Monsieur Grégory TIEN, officier -Monsieur Hervé VANDEPUTTE, officier -Monsieur Mickael VIART, officier
Dispenser les personnes détenues d'exécuter les sanctions prononcées en commission de discipline	<ul style="list-style-type: none"> -Madame Nathalie AMBERT, officier -Madame Aude BOCQUET, officier -Monsieur Michaël BOCQUET, officier -Monsieur Laurent DECAMME, officier -Monsieur Julien DELCROIX, officier -Monsieur Xavier DENEUVILLE, officier -Monsieur Louis FAVALE, officier -Monsieur Jean-Luc LAFORCE, officier -Madame Valérie LARRODE, officier -Monsieur Frédéric MIGEON, officier -Monsieur Grégory TIEN, officier -Monsieur Hervé VANDEPUTTE, officier -Monsieur Mickael VIART, officier

**Suspendre ou fractionner l'exécution
des sanctions prononcées en commission
de discipline**

- Monsieur Alexandre BAUDOIN, DSP, -adjoint à la cheffe d'établissement
- Madame Adélaïde VALENCIA, DSP, directrice adjointe
- Monsieur Franck SLASKI, attaché d'administration de l'État
- Monsieur Mohamed AZZAOU, CSP, chef de détention
- Monsieur Sébastien DESREUMAUX, CSP, Adjoint au chef de détention
- Monsieur Guy BULTEZ, officier
- Madame Nathalie AMBERT, officier
- Madame Aude BOCQUET, officier
- Monsieur Michaël BOCQUET, officier
- Monsieur Laurent DECAMME, officier
- Monsieur Julien DELCROIX, officier
- Monsieur Xavier DENEUVILLE, officier
- Monsieur Louis FAVALE, officier
- Monsieur Jean-Luc LAFORCE, officier
- Madame Valérie LARRODE, officier
- Monsieur Frédéric MIGEON, officier
- Monsieur Grégory TIEN, officier
- Monsieur Hervé VANDEPUTTE, officier
- Monsieur Mickael VIART, officier

La présente note d'information sera affichée en Salle de commission de discipline.



cheffe d'établissement

Aurélia COSTES

Direction départementale des territoires et de la
mer

62-2024-04-02-00001

DDTM 62 - décision de subdélégation de
signature au titre du pouvoir adjudicateur et de
l'ordonnancement secondaire



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires et de la mer

Arras, le 2 avril 2024.

DÉCISION

Ordonnancement secondaire et pouvoir adjudicateur

LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU PAS-DE-CALAIS

- Vu** le Code de la commande publique,
- Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu** la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances,
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
- Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu** la loi de finances 2024 n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 ;
- Vu** le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Jacques BILLANT, en qualité de préfet du Pas-de-Calais ;
- Vu** l'arrêté du ministre de l'intérieur en date du 26 mai 2021 portant nomination de M. Édouard GAYET, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de directeur départemental des territoires et de la mer du Pas-de-Calais, à compter du 15 juin 2021;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 5 janvier 2024 portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 2024-60-19 en date du 20 mars 2024 donnant délégation de signature à M. Édouard GAYET, directeur départemental des territoires et de la mer du Pas-de-Calais, pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes publiques,
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 2024-60-20 en date du 20 mars 2024 donnant délégation de signature à M. Édouard GAYET, directeur départemental des territoires et de la mer du Pas-de-Calais, au titre du pouvoir adjudicateur,

Vu l'arrêté du premier ministre du 9 août 2021 nommant M. Luc FÉRET, ingénieur des travaux publics de l'état hors classe, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer à compter du 6 septembre 2021 ;

Vu l'arrêté de la première ministre et du ministre de l'intérieur et des outre-mer en date du 23 octobre 2023 nommant M. Pierre-Michel BON-GLORO, administrateur en chef des affaires maritimes de 1^{ère} classe, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral du Pas-de-Calais ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais ;

DECIDE

Article 1 : Les délégations de signature conférées par les arrêtés préfectoraux du 20 mars 2024 en matière d'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes publiques, et de pouvoir adjudicateur, sont subdéléguées comme suit :

Article 1.1. : en cas d'absence ou d'empêchement de M. Édouard GAYET, directeur départemental des territoires et de la mer du Pas-de-calais, à M. Luc FÉRET, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer et à M. Pierre-Michel BON-GLORO, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer du Pas-de-Calais, délégué à la mer et au littoral, pour l'exercice d'ordonnateur secondaire à l'effet de signer toutes les pièces nécessaires à l'engagement et la liquidation des dépenses (commandes d'achat, marchés de travaux, fournitures et services) et des recettes (actes attributifs de subventions et titres de recettes) sur les missions et les budgets opérationnels de programmes (BOP) indiqués dans l'arrêté préfectoral susvisé, ainsi que les actes nécessaires à la passation des marchés.

Article 1.2. : à Mme Dominique DELOBELLE, pour l'exercice d'ordonnateur secondaire à l'effet de signer toutes les pièces nécessaires à l'engagement et la liquidation des dépenses (commandes d'achat, marchés de travaux, fournitures et services) et des recettes (actes attributifs de subventions et titres de recettes) sur les missions et les budgets opérationnels de programmes (BOP) indiqués dans l'arrêté préfectoral susvisé.

Article 1.3. : aux délégataires suivants à effet de recevoir les crédits et de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, dans la limite des seuils et BOP suivants :

- les demandes pour engagement d'achat et les bons de commandes Chorus
- les demandes pour engagement de subvention, acompte et solde de subvention
- l'ensemble des actes (révision de prix, bon de commande, tranche conditionnelle) liés aux marchés signés par le Directeur

Programme	Service	Déléataire	Seuils HT (en euros)	Nature de la dépense
0113-0181-0203-0205 0207-0135 0149-0362	Direction	Mme Dominique DELOBELLE, chargée de mission AMO performance	50 000 €	Hors marchés et/ou dans le cadre d'un marché travaux, fournitures et services
0207	Service Sécurité Éducation Routière Bâtiment et Crises (SSERBC)	Mme Hélène LEMOINE cheffe de service Mme Laurence BLANCHETEAU adjointe à la cheffe de service	50 000 €	Hors marchés et/ou dans le cadre d'un marché travaux, fournitures et services
0135	Service Habitat Renouvellement Urbain (SHRU)	M. Thierry TANFIN chef de service Mme Mélanie MARTIN M. Denis CAUMEL adjoints au chef de service	50 000 €	Hors marchés et/ou dans le cadre d'un marché travaux, fournitures et services

Programme	Service	Déléataire	Seuils HT (en euros)	Nature de la dépense
0113 0181 0135 0362	Service de l'Environnement (SDE)	M. Olivier MAURY chef de service M. Laurent LATURELLE Mme Delphine CHEVALIER adjoints au chef de service	50 000 €	Hors marchés et/ou dans le cadre d'un marché travaux, fournitures et services
0113		M. Jean-Yves GAGNEUX, responsable de l'unité police des eaux et des risques littoraux	2 000 €	Hors marchés et/ou dans le cadre du marché d'analyses, de contrôles, de petits matériels et de consommables de laboratoire
0135	Service Urbanisme et Aménagement (SUA)	M. Pierre-Yves GESLOT chef de service Mme Nathalie KRÉPA M. Philippe DESMARETZ, adjoints au chef de service	20 000 €	Hors marchés et/ou dans le cadre d'un marché travaux, fournitures et services
0113 0205	Service des affaires maritimes du littoral (SAML)	M. Stéphane BRIMEUX chef de service Mme Anna SCHUHL M. Thomas VIAL adjoints au chef de service	20 000 €	Hors marchés et/ou dans le cadre d'un marché travaux, fournitures et services
		M. Alexandre LARROQUE responsable de l'unité ECAM M. Laurent POUYET responsable de l'unité GDPML	2 000 €	
0205	Capitainerie de Calais	M. Hubert KERVELLA commandant de port M. Guillaume LEPINE commandant de port adjoint	2 000 €	Hors marchés
	Capitainerie de Boulogne-sur-Mer	M. Jérôme ABOTSI, commandant de port M. Gaëtan BOMMELAER, commandant de port adjoint		
0149 0362	Service de l'Économie Agricole (SEA)	Mme Mathilde GUÉRAND, cheffe de service Mme Perrine COULOMB, adjointe à la cheffe de service M. Florent CORNU, responsable de l'unité PAC et MAE	50 000 €	Hors marché
		Mme Ségolène PODVIN, responsable de l'unité entreprises et foncier agricoles	20 000 €	Hors marché

Article 1.4. : aux agents désignés ci-dessous à effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences les pièces suivantes nécessaires à la liquidation des dépenses:

- les certificats administratifs de constatation de service fait (bon de livraison certifié)
- les états d'acompte dans le cadre des marchés de travaux, fournitures et services

Agents	Fonctions	Services	BOP
Jérôme ABOTSI	commandant de port	capitainerie de Boulogne-sur-Mer	0205
Gaëtan BOMMELAER	commandant de port adjoint		
Hubert KERVELLA	commandant de port	capitainerie de Calais	0203 0205
Guillaume LEPINE	commandant de port adjoint		
Thierry TANFIN	chef de service	SHRU	0135
Mélanie MARTIN	adjointe au chef de service		
Denis CAUMEL	adjoint au chef de service		
Anne-Sophie SLIWINSKI	cheffe de l'unité parc public		
Grégory BLANDIN	adjoint à la cheffe d'unité parc public		
Catherine KOWALCZYK	chargée d'études LHI et structures d'hébergement		
Marie LEFINT	instructrice AUH - gestionnaire financier	SSERBC	0207
Hélène LEMOINE	cheffe de service		
Laurence BLANCHETEAU	adjointe à la cheffe de service		
Didier GASKA	responsable de l'unité éducation routière		
Nathalie BOUREZ	assistante administrative		
Olivier MAURY	chef de service	SDE	0113 0135 0181 0362
Laurent LATURELLE	adjoint au chef de service		
Delphine CHEVALIER	adjointe au chef de service		
Jean-Yves GAGNEUX	responsable de l'unité PERL		
Julien BOULANGER	adjoint au responsable de l'unité PERL		0113
Stéphane FOURRIER	instructeur police de l'eau – milieux aquatiques		0181
Doriane MAHÉ	adjointe au chef de l'unité GDR – pôle connaissance		
Stéphane ANSART	adjoint au chef de l'unité GDR – pôle mission PAPI-DI		
Valérie ZIOLKOWSKI	adjointe au chef de l'unité GDR – pôle PPR	SUA	0135
Pierre-Yves GESLOT	chef de service du SUA		
Nathalie KRÉPA	adjointe au chef de service du SUA		
Philippe DESMARETZ	adjoint au chef de service du SUA		

Agents	Fonctions	Services	BOP
Stéphane BRIMEUX	chef du SAML	SAML	0113 0205
Anna SCHUHL	adjointe au chef de service		
Thomas VIAL	adjoint au chef de service		
Alexandre LARROQUE	responsable de l'unité ECAM		
Laurent POUYET	responsable de l'unité GDPML		
Isabelle FOURRIER	chargée de la gestion du domaine public maritime		
Bruno BRAZIER	adjoint POLMAR		
Philippe DUCROCQ	responsable de l'unité littorale des affaires maritimes		
Christian POURRE	assistant – unité ECAM		
Mathilde GUÉRAND	cheffe de service		
Perrine COULOMB	adjointe à la cheffe de service		
Florent CORNU	responsable de l'unité PAC et MAE		
Sékolène PODVIN	responsable de l'unité entreprises et foncier agricoles		
Maité CAPOEN	responsable de la cellule aides conjoncturelles - unité entreprises et foncier agricoles		

Article 1.5. :

Pour les émissions de titre de recette :

– à M. Pierre-Yves GESLOT, Mme Nathalie KRÉPA, M. Philippe DESMARETZ, Mme Sandrine GROUT et MM. Walid YOUSFI, David VERBRUGGHE du Service Urbanisme et Aménagement, pour la liquidation sous l'applicatif ADS 2007 des taxes d'urbanisme, redevances de l'archéologie préventive et le versement pour sous-densité vers CHORUS.

– à Mme Dominique DELOBELLE, chargée de mission – AMO Performance de la Direction, à M. Thierry TANFIN et Mme Mélanie MARTIN du Service Habitat Renouvellement Urbain ainsi que M. Stéphane BRIMEUX, Mme Anna SCHUHL, M. Thomas VIAL du Service des Affaires Maritimes et du Littoral, pour la liquidation des ordres de recettes destinées à assurer le recouvrement des créances de l'État.

Article 1.6. :

aux agents désignés ci-après pour valider, via le progiciel Chorus Formulaire, les demandes d'engagement d'achat ou de subvention, les constatations de service fait et les transmissions d'ordre à payer :

Service	Déléataire	Programme
Direction	Mme Dominique DELOBELLE chargée de mission – AMO Performance	0113 – 0135 – 0181 – 0203 – 0205 – 0207 – 0149 – 0362
Service Sécurité Éducation Routière Bâtiments et Crises	Mme Hélène LEMOINE cheffe de service	0207
	Mme Laurence BLANCHETEAU adjointe à la cheffe de service	

Service		Déléataire	Programme
Service de l'Environnement		M. Olivier MAURY, chef de service	0113 – 0181
		M. Laurent LATURELLE adjoint au chef de service	
		Mme Delphine CHEVALIER adjointe au chef de service	
		M. Stéphane ANSART adjoint au responsable de l'unité GDR, chargé de la mission PAPI	0181
		Mme Doriane MAHÉ adjointe au responsable de l'unité GDR	
		Mme Valérie ZIOLKOWSKI adjointe au responsable de l'unité GDR	
		M. Jean-Yves GAGNEUX responsable de l'unité police de l'eau et risques littoraux	0113
Service des Affaires Maritimes et du Littoral		M. Stéphane BRIMEUX, chef de service	0205 – 0113
		Mme Anna SCHUHL adjointe au chef de service	
		M. Thomas VIAL, adjoint au chef de service	
		M. Laurent POUYET responsable de l'unité GDPML	
		M. Alexandre LARROQUE responsable de l'unité ECAM	
Service Habitat et Renouvellement Urbain		M. Thierry TANFIN chef de service	0135
		Mme Mélanie MARTIN adjointe au chef de service	
		Mme Anne-Sophie SLIWINSKI responsable de l'unité parc public	
Capitaineries	Boulogne sur Mer	M. Jérôme ABOTSI commandant de port	0205
		M. Gaëtan BOMMELAER commandant de port adjoint	
	Calais	M. Hubert KERVELLA commandant de port	0203 0205
		M. Guillaume LEPINE commandant de port adjoint	
Service Urbanisme et Aménagement		Pierre-Yves GESLOT chef de service	0135
		Mme Nathalie KRÉPA adjointe au chef de service	
		M. Philippe DESMARETZ adjoint au chef de service	

Service	Déléataire	Programme
Service de l'Économie Agricole	Mme Mathilde GUÉRAND cheffe de service	0149
	Mme Perrine COULOMB adjointe à la cheffe de service	
	M. Florent CORNU responsable de l'unité PAC et MAE	
	Mme Ségolène PODVIN, responsable de l'unité entreprises et foncier agricoles	

Article 2 : La décision de subdélégation relative à l'ordonnancement secondaire et au pouvoir adjudicateur en date du 13 juin 2023 est abrogée.

Article 3 : La présente décision de subdélégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Pas-de-Calais.

Le directeur départemental des territoires et de la mer,



Edouard GAYET

